REPUBLIQUE
FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

17 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

30 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	22
VOTANTS	23

OBJET :

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le lundi vingt-trois octobre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, Mme ABEGG, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, Mme TAILLECOURT-RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. WEIBEL, M. LELIEVRE (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT, Mme ROQUAIN excusée, M. HALILOU excusé.

M. RICART a été élu Secrétaire.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 précisant le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 adressé aux Conseillers Municipaux,

Monsieur le Maire invite les membres présents le 18 septembre 2023 à adopter ce compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023.

Ne prennent pas part au vote les conseillers absents à la séance du 18 septembre 2023 : Mme ABEGG, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, M. RAGOT, Mme TAILLECOURT-RAGOT.

Le Secrétaire de séance
Alain RICART

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

REPUBLIQUE
FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☏ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

17 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

30 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	22
VOTANTS	23

OBJET :

II - FINANCES

A - Décision modificative n° 2 au Budget Principal

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le lundi vingt-trois octobre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, Mme ABEGG, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, Mme TAILLECOURT-RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. WEIBEL, M. LELIEVRE (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT, Mme ROQUAIN excusée, M. HALILOU excusé.

M. RICART a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

A - Décision modificative n° 2 au Budget Principal

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter la Décision Modificative n° 2 au Budget Principal 2023, comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632-501 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	5 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**5 700,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-739118-01 : Autres reversements et restitutions sur contributions directes	0,00 €	5 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	**0,00 €**	**5 700,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-675-01 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	4 765,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6761-01 : Différences sur réalisations (+) transférées en investissement	1 234,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**6 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-775-01 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	**0,00 €**	**0,00 €**	**6 000,00 €**	**0,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**11 700,00 €**	**5 700,00 €**	**6 000,00 €**	**0,00 €**
INVESTISSEMENT				
R-192-01 : Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	1 234,60 €	0,00 €
R-2051-01 : Concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €	4 765,40 €	0,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0,00 €**	**0,00 €**	**6 000,00 €**	**0,00 €**
R-10222-01 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
R-10226-845 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**56 000,00 €**
R-1323-212 : Subv. non transf. Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 482,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**18 482,00 €**
D-2031-2022001-212 : Rénovation des écoles primaires	0,00 €	18 482,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-2022002-313 : Construction d'un pôle culturel	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0,00 €**	**68 482,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**68 482,00 €**	**6 000,00 €**	**74 482,00 €**
Total Général		**62 482,00 €**		**62 482,00 €**

Le Secrétaire de séance
Alain RICART

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY
72220

REPUBLIQUE
FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☏ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

17 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

30 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	22
VOTANTS	23

OBJET :

II - FINANCES

B - Subvention pour l'acquisition d'un vélo électrique

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le lundi vingt-trois octobre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, Mme ABEGG, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, Mme TAILLECOURT-RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. WEIBEL, M. LELIEVRE (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT, Mme ROQUAIN excusée, M. HALILOU excusé.

M. RICART a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

B - Subvention pour l'acquisition d'un vélo électrique

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler, pour l'année 2024, l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un vélo électrique, pour les 20 premières demandes, dans la limite d'une aide par habitant.

Son montant est fixé à 25 % du prix d'acquisition dans la limite de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de reconduire, pour l'année 2024, l'attribution d'une subvention de 25 % du prix d'acquisition TTC d'un vélo électrique, dans la limite de 100 € et d'une aide par habitant, pour les 20 premières demandes,

- autorise Monsieur le Maire à signer avec les différents acquéreurs, la convention annexée à la présente délibération, définissant les modalités d'attribution de cette subvention.

Le Secrétaire de séance
Alain RICART

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

REPUBLIQUE
FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☏ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

17 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

30 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	22
VOTANTS	23

OBJET :

II - FINANCES

C – Dépenses imputables à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies »

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le lundi vingt-trois octobre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, Mme ABEGG, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, Mme TAILLECOURT-RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. WEIBEL, M. LELIEVRE (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT, Mme ROQUAIN excusée, M. HALILOU excusé.

M. RICART a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

C – Dépenses imputables à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies »

Monsieur le Maire rappelle que, comme tous les ans, dans le cadre des dépenses imputées à l'article 6232, le comptable doit exiger toutes les pièces pour dégager sa responsabilité. A cet effet, il sollicite de l'assemblée une délibération cadre autorisant ces dépenses et retenant une imputation à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies ».
Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par la décision.

Il est proposé d'autoriser les dépenses suivantes :

- Cadeaux ou bons d'achat offerts par la commune pour des évènements familiaux spéciaux : le montant maximum autorisé est de :
  Naissance : 100€
  Départ à la retraite : 150€
- Couronnes et gerbes mortuaires pour les personnes ayant œuvré pour la commune (conseiller, personnel retraité), pour un conseiller en exercice, pour le personnel communal actif, pour le décès d'un membre de la famille d'un conseiller ou d'un salarié employé communal (conjoint, enfant).

  Pour les familles ne souhaitant ni couronnes ou gerbes mortuaires, le Maire sera autorisé à faire un don à l'association choisie par la famille d'un montant maximum de 70 €.

- Et d'imputer à cet article toutes les dépenses relatives aux :
  - ✓ Commémorations,
  - ✓ 13-14 juillet (feu d'artifice, animations, lampions…),
  - ✓ Vœux du Maire,
  - ✓ Inaugurations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dépenses énoncées ci-dessus imputables à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies » pour l'année 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance
Alain RICART

Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY
72220

REPUBLIQUE
FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☏ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

17 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

30 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	22
VOTANTS	23

OBJET :

II - FINANCES

D - Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone rue de la tombelle (partie 2) et route du Parc

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le lundi vingt-trois octobre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, Mme ABEGG, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, Mme TAILLECOURT-RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. WEIBEL, M. LELIEVRE (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT, Mme ROQUAIN excusée, M. HALILOU excusé.

M. RICART a été élu Secrétaire.

II - FINANCES

D - Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone rue de la tombelle (partie 2) et route du Parc

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 septembre 2017, le Conseil Municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de 115 000 € et pour le génie civil de télécommunication de 21 750 €.

Conformément à la décision du Conseil Départemental en date du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 30 % du coût soit 34 500 € pour l'électricité.

Conformément à la décision du Conseil Départemental du 7 février 2002, la participation de la commune est de 70 % du coût soit 15 225 € pour le génie civil de télécommuication.

Orange assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à 100 % par la commune. Cette opération est estimée à 14 000 €.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la Commune qui en assure le financement.

Après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- ✓ Sollicite le Département pour la réalisation de ce projet,
- ✓ Accepte de participer à 30 % du coût des travaux soit **34 500 €** net pour l'électricité,
- ✓ Accepte de participer à 70 % du coût des travaux soit **15 225 €** pour le génie civil de télécommunication,
- ✓ Accepte de participer à 100 % du coût HT des travaux soit **14 000 €** de câblage et de dépose du réseau téléphonique,
- ✓ Confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- ✓ Prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Le Secrétaire de séance
Alain RICART

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

REPUBLIQUE
FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

17 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

30 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	22
VOTANTS	23

OBJET :

III - URBANISME

A – Acquisition de parcelles chemin de la Deillerie à la Société Foncier Aménagement

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le lundi vingt-trois octobre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, Mme ABEGG, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, Mme TAILLECOURT-RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. WEIBEL, M. LELIEVRE (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT, Mme ROQUAIN excusée, M. HALILOU excusé.

M. RICART a été élu Secrétaire.

III - URBANISME

A – Acquisition de parcelles chemin de la Deillerie à la Société Foncier Aménagement

Dans le cadre de l'alignement du chemin de la Deillerie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir, pour l'euro symbolique, les parcelles cadastrées ZL 334, 335, 336, 337, 338 et 351 à la Société Foncier Aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir, pour l'euro symbolique, les parcelles cadastrées ZL 334, 335, 336, 337, 338 et 351 d'une superficie totale de 72 m², propriété de la Société Foncier Aménagement,

- Autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Madame Jocelyne VASSEUR, à signer l'acte ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Les frais de notaire seront à la charge de Foncier Aménagement.

Le Secrétaire de séance
Alain RICART

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

17 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

30 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	22
VOTANTS	21

OBJET :

III - URBANISME

B – Vente d'une parcelle à IMMALDI et Cie SAS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le lundi vingt-trois octobre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, Mme ABEGG, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, Mme TAILLECOURT-RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. WEIBEL, M. LELIEVRE (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT, Mme ROQUAIN excusée, M. HALILOU excusé.

M. RICART a été élu Secrétaire.

III - URBANISME

B – Vente d'une parcelle à IMMALDI et Cie SAS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de construction d'un magasin ALDI de 999 m2 de surface de vente sur les fonciers cadastrés AT 11 et AT 12, situés 37 et 39 route du Mans à Ecommoy, propriétés de Messieurs Caro et Croccel.

Dans une volonté d'alignement et de facilité d'entretien, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder une partie de la parcelle AT10 à IMMALDI et Cie SAS d'une superficie de 479 m2.

L'évaluation du service des domaines en date du 8 novembre 2022 s'élève à 15 € du m^2 avec une marge de négociation de plus ou moins 15 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- Décide de céder, au prix de 16 € le m2, la parcelle sise 39 route du Mans, appartenant à la commune, cadastrée AT 10p, d'une superficie de 479 m2, à IMMALDI et Cie SAS, pour montant total de 7 664 €.

- Autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Madame Jocelyne VASSEUR, à signer l'acte ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le Secrétaire de séance
Alain RICART

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

REPUBLIQUE
FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☏ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

17 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

30 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	22
VOTANTS	23

OBJET :

III - URBANISME

C - Rétrocession des espaces et équipements communs – lotissement « le Clos des Guérinières 2 »

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le lundi vingt-trois octobre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, Mme ABEGG, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, Mme TAILLECOURT-RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. WEIBEL, M. LELIEVRE (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT, Mme ROQUAIN excusée, M. HALILOU excusé.

M. RICART a été élu Secrétaire.

III - URBANISME

C - Rétrocession des espaces et équipements communs – lotissement « le Clos des Guérinières 2 »

Par délibération du 14 septembre 2015, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer avec la Société d'Exploitations Forestières BARILLET, une convention de rétrocession des équipements communs, pour chacun des deux lotissements « Le Clos des Guérinières 1 » et « Le Clos des Guérinières 2».

Ces équipements concernent la voirie interne avec espaces verts et piétonniers ainsi que les réseaux : eau potable, eaux usées, eaux pluviales et bassin de rétention, électricité basse tension, éclairage public, téléphone et gaz.

Ces conventions mentionnaient entre autres, que la commune assurerait le contrôle de la réalisation dans les règles de l'art de ces travaux et à l'issue de leur réception définitive, ces espaces communs seraient cédés gratuitement à la commune, les frais de Notaire étant à la charge du lotisseur.

La réception définitive du lotissement « Le Clos des Guérinières 2 » ayant eu lieu, il convient donc de prendre une délibération acceptant la rétrocession des espaces et équipements communs de ce lotissement à savoir : la voirie interne avec espaces verts et piétonniers ainsi que les réseaux eau potable, assainissement et éclairage public desservant ce lotissement, situés sur les parcelles ZL 299, 300 et 301 pour une superficie de 1 747 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à intégrer ces parcelles dans le domaine public communal.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance
Alain RICART

Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY
72220

REPUBLIQUE
FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

17 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

30 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	22
VOTANTS	23

OBJET :

IV – PERSONNEL : Création de postes

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le lundi vingt-trois octobre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, Mme ABEGG, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, Mme TAILLECOURT-RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. WEIBEL, M. LELIEVRE (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT, Mme ROQUAIN excusée, M. HALILOU excusé.

M. RICART a été élu Secrétaire.

IV – PERSONNEL : Création de postes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois agents partiront prochainement en retraite.

Afin de prévoir leur remplacement, sans attendre les départs effectifs en retraite, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création des postes suivants, à temps complet, à compter du 24 octobre 2023 :

Pour l'emploi d'agent d'accueil, création des postes :

- d'adjoint administratif (Ad 37),
- d'adjoint administratif principal de 2ème classe (Ad 38),
- d'adjoint administratif principal de 1ère classe (Ad 39).

Pour l'emploi d'agent de maintenance spécialisé en électricité, création des postes :

- d'adjoint technique (T94),
- d'adjoint technique principal de 2ème classe (T 95),
- d'adjoint technique principal de 1ère classe (T 96).

Pour l'emploi d'agent d'entretien des espaces verts, création des postes :

- d'adjoint technique (T 97) ,
- d'adjoint technique principal de 2ème classe (T 98),
- d'adjoint technique principal de 1ère classe (T 99).

Le tableau des effectifs de la commune est modifié en conséquence.

La fermeture des postes des agents en activité actuellement sera effective dès que les dossiers de retraite seront validés par la CNRACL.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance
Alain RICART

Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY
72220

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

17 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

30 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	22
VOTANTS	23

OBJET :

V - BIBLIOTHEQUE : Renouvellement de la convention de partenariat pour le développement de services numériques en bibliothèque – MédiaBox

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le lundi vingt-trois octobre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, Mme ABEGG, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, Mme TAILLECOURT-RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. WEIBEL, M. LELIEVRE (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT, Mme ROQUAIN excusée, M. HALILOU excusé.

M. RICART a été élu Secrétaire.

V - BIBLIOTHEQUE : Renouvellement de la convention de partenariat pour le développement de services numériques en bibliothèque – MédiaBox

La plateforme MédiaBox permet d'accéder gratuitement et légalement à une offre de musiques, de films, d'autoformations, de presse et de jeux en ligne. Un espace dédié et sécurisé est également accessible aux enfants de moins de 12 ans.

Cette plateforme a été mise en service à Ecommoy en janvier 2018 et a rencontré un vif succès auprès de nos adhérents.

Le nombre d'adhérents a depuis baissé après avoir connu un regain d'intérêt pendant les confinements en 2020. Pour information, à ce jour nous enregistrons 71 adhérents actifs (contre 56 en 2022) pour un volume global de streams de 3712 (1074 en 2022, 1435 en 2020 et 1852 en 2021). Les centres d'intérêt se répartissent prioritairement vers la presse (2660 streams) et le cinéma (512). On constate donc l'existence d'un public peu nombreux mais gros consommateur.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De renouveler, pour 2024, l'adhésion à cette plateforme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Département.

La contribution financière de la Commune s'élèvera, comme pour 2023, à 0.20 € par habitant.

Le Secrétaire de séance
Alain RICART

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

REPUBLIQUE
FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

17 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

30 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	22
VOTANTS	23

OBJET :

VI - RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le lundi vingt-trois octobre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, Mme ABEGG, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, Mme TAILLECOURT-RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. WEIBEL, M. LELIEVRE (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT, Mme ROQUAIN excusée, M. HALILOU excusé.

M. RICART a été élu Secrétaire.

VI - RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le SIDERM a adressé à la Commune son rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable.

Ledit rapport a été transmis aux Conseillers Municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, acte la prise de connaissance de ce rapport.

Le Secrétaire de séance
Alain RICART

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY
72220

REPUBLIQUE
FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

17 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

30 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	22
VOTANTS	23

OBJET :

VII - RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le lundi vingt-trois octobre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, Mme ABEGG, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, Mme TAILLECOURT-RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. WEIBEL, M. LELIEVRE (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT, Mme ROQUAIN excusée, M. HALILOU excusé.

M. RICART a été élu Secrétaire.

VII - RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

La Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois a adressé à la Commune son rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Ledit rapport a été transmis aux conseillers municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acte la prise de connaissance de ce rapport.

Le Secrétaire de séance
Alain RICART

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY
72220

REPUBLIQUE
FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☏ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

17 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

30 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	22
VOTANTS	23

OBJET :

VIII - RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le lundi vingt-trois octobre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, Mme ABEGG, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, Mme TAILLECOURT-RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. WEIBEL, M. LELIEVRE (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT, Mme ROQUAIN excusée, M. HALILOU excusé.

M. RICART a été élu Secrétaire.

VIII - RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois a adressé à la Commune son rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ledit rapport a été transmis aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, acte la prise de connaissance de ce rapport.

Le Secrétaire de séance
Alain RICART

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY
72220

REPUBLIQUE
FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☏ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

17 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

30 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	22
VOTANTS	21

OBJET :

IX – DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2024

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le lundi vingt-trois octobre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, Mme ABEGG, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, Mme TAILLECOURT-RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. WEIBEL, M. LELIEVRE (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT, Mme ROQUAIN excusée, M. HALILOU excusé.

M. RICART a été élu Secrétaire.

IX – DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2024

Les dérogations au repos dominical sont régies par l'article L3132-26 du Code du Travail modifié par la Loi Macron du 06 Août 2015.
Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire.
Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

Pour l'année 2024, au vu des différentes demandes, il est proposé d'accorder cette dérogation pour les dimanches suivants : 05 Mai, 08, 22 et 29 Décembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 2 abstentions, émet un avis favorable sur l'ouverture des commerces de détail alimentaire et non alimentaire les 05 Mai, 08, 22 et 29 Décembre 2024.

Le Secrétaire de séance
Alain RICART

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER

MAIRIE D'ECOMMOY
72220

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY
(SARTHE)
CODE POSTAL : 72220
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE CONVOCATION ET D'AFFICHAGE

17 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA DELIBERATION

30 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	22
VOTANTS	23

OBJET :

X - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

◆◆◆◆◆◆

L'an deux mille vingt trois
Le lundi vingt-trois octobre **à** vingt **heures** trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Etaient présents : M. GOUHIER Maire, M. GERAULT, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, M. CHAUCHET, Mme ABEGG, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUERIN, Mme BARBERO, Mme LE DILLY, M. GIRAUD, Mme LECLERCQ, Mme PERRIOT-PASQUET, M. POIRRIER, Mme TESSIER, M. RAGOT, Mme TAILLECOURT-RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. WEIBEL, M. LELIEVRE (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme JOUBERT, Mme ROQUAIN excusée, M. HALILOU excusé.

M. RICART a été élu Secrétaire.

X - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée délibérante des décisions prises en application de sa délégation en matière d'urbanisme :

➢ **Urbanisme :**

M. le Maire n'a pas utilisé le droit de préemption sur les biens suivants :

DATE DE RÉCEPTION DIA	RÉFÉRENCES CADASTRALES	ADRESSES
21/09/2023	AD 452	33 RUE DU GENERAL LECLERC
29/09/2023	ZP 224	4 RUE DE MONTE CRISTO
29/09/2023	ZL 352	ROUTE DES GUERINIERES
02/10/2023	ZL 353	ROUTE DES GUERINIERES
02/10/2023	AC 727	1 BIS RUE DU DOCTEUR RONDEAU
04/10/2023	AM 60 - AM 169	62 ROUTE DE TOURS
05/10/2023	AL 49	71 ROUTE DE TOURS

Le Secrétaire de séance
Alain RICART

MAIRIE D'ECOMMOY 72220

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Sébastien GOUHIER